

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-131**

**Objet :** Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Eric NASICA, Vice-président Finances ;

**Considérant** l'article R. 719-64 du Code de l'éducation qui prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires en ces termes : « A cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés. » Il convient donc que le Conseil se prononce sur les grandes orientations du budget 2023, en amont du vote du budget initial prévu en décembre prochain ;

**Approuve** le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 comme annexé à la présente délibération.

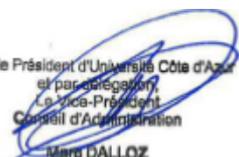
**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 24 voix pour et 7 abstentions.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **31**

Fait à Nice, le 25 octobre 2022

  
Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-131**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 2 NOVEMBRE 2022  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :  
*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire*



# Débat d'Orientation Budgétaire

Octobre 2022

# Un environnement économique et financier très contraignant

Focus sur les surcoûts 2022 et 2023 liés à des facteurs exogènes et sur les principaux résultats comptables agrégés

## Éléments financiers précis / dates-clés:

Budget rectificatif 2022 : CA du 29 novembre

Budget Initial 2023 : CA du 13 décembre

# L'impact des éléments exogènes en 2022

---

- **Dépenses de patrimoine:**

- Augmentation de 2 400 000€ due principalement à l'augmentation tarifaire des fluides

- **Dépenses de masse salariale:**

- Augmentation de 2 300 000€ due principalement à la hausse du point d'indice et aux mesures non compensées

# L'impact des éléments exogènes en 2023

---

- **Dépenses de patrimoine:**

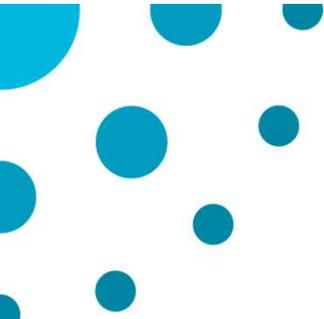
- Augmentation tarifaire des fluides 2022 entre 113% (4 900 000€) et 158% (6 500 000€)
- Révisions de prix pour 500 000€

- **Plan de Relance:**

- TVA Mixte pour 350 000€

- **Impacts COVID:**

- Retards et pénalités pour 500 000€



# Le maintien d'une stratégie d'établissement ambitieuse

# Recherche

---

- Finaliser le contrat quinquennal 2024-2028 pour le volet Recherche & Innovation en poursuivant la logique de stratégie de site co-construite en articulation avec les unités de recherche, composantes, établissements composantes / partenaires, ONR. Mise en place / renouvellement / avenants des accords-cadres (avec changements éventuels d'établissement gestionnaires pour certaines UMR)
- Renforcer la visibilité des axes stratégiques (lisibilité, rankings) et consolider le positionnement dans les grands projets / programmes nationaux (PEPR, CMA, Innovation, PIA, grandes infrastructures ou instruments sol ou spatiaux) et les partenariats internationaux en recherche
- Poursuivre le chantier de coordination de site du numérique scientifique dans le cadre du Datacenter Sud mutualisé (équipements, réseau, données)

# Recherche

---

- Poursuivre la mise en œuvre du CPER Recherche, améliorer la visibilité et la valorisation des plateformes (+ expertises) et leurs modèles économiques
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de site coordonnée pour les secteurs Science et Société, Science Ouverte, HSR4R, Politique au Sud, Impact environnemental des activités de recherche
- Développer le SI/SID pour le secteur Recherche au niveau de l'université et du site
- Construire et mettre en place un modèle d'intéressement recherche

# Formation

---

- Préparer l'offre de formation du contrat 24-28 (cf document stratégie OF 24-28)
- Renouveler les équipements pédagogiques & rénover les espaces d'enseignement
- Accompagner les enseignants : soutien pédagogique & scolarité
- Développer la politique à l'international
- Développer la formation continue et UCA online
- Intégrer l'IFMK (fusion en janvier 2024) et le PNSD



# Ressources Humaines

---

- Mettre en place une nouvelle grille de rémunération des Contractuel BIATSS 2,7m€
- Refonte du RIFSEP, NBI et cartographie métier (GPEC) pour 300k€
- Interrogation autour de la compensation du point d'indice pour 6,8 m€
- Politique RH de développement des emplois enseignants-chercheurs avec 10 ETPT supplémentaires pour 800 k€



# Impact budgétaire 2023

# Ratios 2023 prévisionnels

## SANS ELEMENTS EXOGENES

---

- Résultat d'exploitation = **0€** = **ATTENTION**
  - Pour mémoire, au budget 2022 le résultat était de -800k€
  - Réception de 4m€ de SCSP fin 2022 non ouverts (report probable sur 2023)
- Capacité d'autofinancement = **+3,2m€** = **OK**
  - Nos dotations aux amortissement et nos quotes-parts génèrent +3,2m€ de variations.
  - Génération d'une capacité d'autofinancement
- Prélèvement sur le fonds de roulement = **-6,5m€** = **ATTENTION**
  - La stratégie de l'établissement génère un prélèvement d'environ 6,5m€
    - Grille contractuelle, RIFSEEP, NBI, sanitaires, ECOS, SCOM, Recherche, etc....
- Fonds de roulement = 25 jours (21m€) = **OK**
  - Le prélèvement des 6,5m€ font descendre notre fdr à environ 21m€
- Trésorerie = 113 jours (90m€) = **OK**

# Ratios 2023 prévisionnels

## AVEC ELEMENTS EXOGENES

---

- Résultat d'exploitation = - 6,7m€ = **ALERTE**
  - Principales variations = Augmentation tarifaire des fluides (5m€)
- CAF < 0 = Insuffisance d'auto financement = -3,5m€ = **ALERTE**
  - Nos dotations aux amortissement et nos quotes-parts ne génèrent que +3,2m€ de variations.
  - Ces 3,2m€ ne permettent pas de compenser le résultat d'exploitation
  - Génération d'une IAF
- Prélèvement sur le fonds de roulement = -13,2m€ = **ALERTE**
  - L'IAF et les investissements obligatoires (INFINI, AAP France Relance, ECOS) induisent un prélèvement de 13,3m€ sur notre fonds de roulement
- Fonds de roulement = 17 jours (14,3m€) = **ALERTE**
  - Le prélèvement des 13,3m€ font descendre notre FdR à environ 14,3m€ (il est de 27,5m€ prévisionnel fin 2022)
- Trésorerie = 104j (83m€) = **OK**